

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°20230605_001

Nombre de Conseillers : 14 Nombre de présents : 14
 Nombre d'absents : 11
 Nombre de procurations : 2
 Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, et le 5 juin,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 6 avril 2021

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Audrey PERDRIX, Aurélie BENOIT, Geoffrey JACQUEMOT

Excusés : Guy BONAMY (ayant donné procuration à Olivier MARS), Jean-François DECHERF (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN), Lionel BRETON

Secrétaire : Danièle GERMAIN

OBJET : AVIS DU CONSEIL SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE LAFARGE CIMENTS DU VAL D'AZERGUES.

Distante d'environ 2 km de la cimenterie LAFARGEHOLCIM CIMENTS du Val d'Azergues, la carrière exploite un gisement de calcaire et d'argiles, ressources naturelles indispensables à la fabrication du ciment. A ce titre, la société LAFARGE Holcim bénéficie d'une autorisation d'exploitation de la carrière de 96 hectares, pour une durée de 30 ans, qui expirera en 2033.

LAFARGE a déposé, auprès des services de l'Etat :

- La demande de renouvellement pour 30 ans de l'autorisation actuelle (datée du 25 juillet 2003 de la carrière de calcaire et marnes, sur une surface parcellaire de 79.9ha
- L'extension de la carrière sur une surface parcellaire de 3.5ha et 30m de profondeur supplémentaire, et l'abandon de 2130 m².

Ce dossier est soumis à enquête publique, du 2 mai au 9 juin 2023, et à ce titre, il convient au Conseil Municipal, de donner son avis sur le projet tel que présenté, et comprenant :

- La demande d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration au titre des Installation Classées pour la protection de l'Environnement
- La demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau
- La demande d'autorisation au titre du Défrichement (0.4 ha de surface à défricher)
- La demande de dérogation aux interdictions édictées pour la conservation d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales protégées et de leur habitat au titre du 4° de l'article L411-2 du Code de l'Environnement (69 taxons concernés, pour lesquels des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sont proposées)
- L'avis du CNPN et l'avis de la MRAE, ainsi que les mémoires-réponses associés.

Après délibération les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE un avis favorable au projet renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière Lafarge Ciments du Val d'Azergues.

DEMANDE que la Société LAFARGE continue à travailler sur l'amélioration de leurs conditions de tirs, pour réduire au mieux les nuisances liées aux ondes de chocs des tirs de mines.

Le Maire,
Laurent DUBUY.



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures